

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 22 OCTOBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 16 OCTOBRE 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Jean-Pierre LALANNE - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mme Géraldine MADOUNARI - Mme Valériane ALEXANDRE - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - Mme France POUDENX - Mme Sarah DOURTHE

POUVOIRS :

M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ
 M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN
 Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
 Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
 Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR
 Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO
 Mme France POUDENX donne pouvoir à M. Pascal DAGES
 Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : COLLECTE DES DECHETS : ENFOUISSEMENT POINT TRI : CONVENTION

Depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax procède à l'enfouissement des dispositifs de collecte de déchets sur différents sites de la Ville de Dax.

Afin de poursuivre cette démarche, la CAGD propose d'enfouir le point tri situé Place Camille Bouvet. Celui-ci ne pouvant être enterré sur son site actuel, problème d'accès des poids lourds de collecte ou de visibilité à proximité du feu tricolore, le service propose de le positionner face à l'entrée de la rue Saint Vincent tel que proposé sur le plan ci-joint.

Ce nouveau positionnement aurait pour conséquence de neutraliser 8 places de stationnement payant (4 sur la place et 4 en bord de route) et de modifier l'implantation d'un commerçant durant le marché du dimanche.

Cette modification entraîne une participation financière de la Ville de Dax, au profit de la Communauté d'Agglomération du Grand DAX, d'un montant de 14 865,85 euros HT, prévu au budget VOI 2315-822 P 15054.

Les détails de cette opération sont finalisés dans la convention ci-jointe.

**SUR PROPOSITION DE MADAME ISABELLE RABAUD-FAVEREAU, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DONNE son accord sur la modification de l'implantation du dispositif de collecte des déchets,

VALIDE la participation financière de la Ville de Dax à ces travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération du Grand DAX.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20151022-14-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 26 Octobre 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».